

Règlement communal - Aide au compostage des effluents d'élevage pour les agriculteurs

ANNEXE 1 - Formulaire de demande

Formulaire à rentrer à l'Administration communale (Bovigny 59 – 6671 Gouvy) ou via « administration@gouvy.be »

A. Renseignements concernant le bénéficiaire de l'aide communale

Nom et prénom du demandeur

Rue et n°

Code postal et localité

Date de naissance du demandeur

N° de producteur

Montant de l'aide sollicitée

Numéro de compte du demandeur

B. Déclaration du requérant

Le requérant sollicite la prime communale à l'aide au compostage des effluents d'élevage et déclare avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'octroi de la prime et y souscrire sans réserve.

Fait de bonne foi à, le

Signature

A joindre en annexe :

- La facture acquittée par l'entrepreneur, avec le détail des travaux effectués, ainsi que la preuve de paiement.
- Une copie de la déclaration PAC, avec la copie des orthophotoplans concernés.